

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 6 (1861)
Heft: 8

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

vaient exposés au feu des canons ennemis et, à cause de la distance, dans l'impossibilité de faire le coup de feu. Peut-être aussi des ordres mal interprétés ou inexactement transmis n'ont-ils pas peu contribué au désordre de leur retraite ? Quoi qu'il en soit, c'est une *poignée* de soldats des régiments étrangers, et parmi lesquels il ne se trouvait pas un Français, qui, sur les bords de l'Adriatique, ont couvert la retraite du général en chef sur Ancône et ne se sont rendus qu'après l'avoir vu en sûreté.

Il est donc inexact et injuste d'affirmer que les régiments et les autres corps n'ont pas fait leur devoir ; ils ont fait peu, j'en conviens, mais il ne leur a pas été donné de faire davantage. Dites que ce combat a été malheureux comme toutes les batailles perdues, mais ne dites pas qu'il y a eu défection ni déroute avant le combat.

Agréez, etc.

CASTELLA, capitaine,
ex-commandant de place d'Ancône.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Une assemblée générale de tireurs suisses a eu lieu dimanche à Bade ; il y a été décidé de demander à la réunion ordinaire, qui aura lieu à Stanz pendant le tir fédéral, la révision des statuts de la société fédérale des carabiniers, et dans le cas où cette proposition resterait sans écho, il serait immédiatement fondé une société réunissant les tireurs aux cibles de campagne.

Neuchâtel. — Dans sa séance du 12 avril 1861, le Conseil a fait les promotions suivantes :

1^o Au grade de capitaine de carabiniers, le lieutenant *Robert*, Henri, à Fontainemelon ;

2^o Au grade de lieutenant de carabiniers, le 1^{er} sous-lieutenant *Sandoz*, Fritz, à la Chaux-de-Fonds ;

3^o Au grade de 1^{er} sous-lieutenant de carabiniers, le 2^d sous-lieutenant *Prollius*, F.-Auguste, aux Brenets ;

4^o Au grade de 1^{er} sous-lieutenant d'infanterie, le 2^d sous-lieutenant *Petitpierre*, Ed.-Louis, à Couvet.

Il a en outre nommé au grade de 1^{er} sous-lieutenant d'infanterie, le citoyen *De Bosset*, Philippe-Eugène, à Neuchâtel.

Vaud. Les itinéraires ci-après ont été adoptés pour les bataillons n^os 10, 50 et 70, qui doivent assister à un cours de répétition.

Bataillon n^o 50, qui doit arriver à MOUDON, le 1^{er} mai, à midi.

Etat-major du 5^e arrondissement ; réunion à Echallens, le 1^{er} mai, à 8 heures du matin.

Genadiers du 5^e arrondissement ; 2^e section, le 1^{er} mai, à 8 heures du matin, à Echallens. — 1^{re} section, à Echallens, le 30 avril, à midi, pour y loger.

Mousquetaires n^o 1, 5^e arrondissement, à Goumoëns, le 30 avril, à midi, pour y loger. — N^o 2, à Sottens, le 1^{er} mai, à 9 heures du matin.

Mousquetaires nos 3 et 4, et les chasseurs du 3^e arrondissement, à Montpreveyres, le 1^{er} mai, à 8 heures du matin.

Bataillon n^o 70, pour arriver à Bière le 23 mai.

Etat-major, grenadiers, mousquetaires nos 1 et 2 du 6^e arrondissement ; réunion à Yverdon, le 23 mai, à 8 heures, pour y prendre un train de chemin de fer jusqu'à Allaman ; les militaires des contingents de l'Abergement, Belmont, Chavornay, Corcelles-sous-Chavornay, Ependes, Esert-Pittet, Pomy, Rances, Suchy, Valleyres-sous-Rances, et Sergey se réuniront à Chavornay le même jour, à 8 heures du matin, et prendront le même train.

Mousquetaires n^o 3 et chasseurs du 8^e arrondissement ; réunion à Donneloye, le 22 mai, à midi, pour y être organisés et aller loger à Esertines, puis le lendemain se rendre à Chavornay pour les 8 heures du matin, afin de prendre le même train que les militaires partis d'Yverdon.

Mousquetaires n^o 5 du 5^e arrondissement ; réunion à Mont-la-Ville, le 22 mai, y loger et se rendre le 23 à Bière, à midi.

Bataillon n^o 10, qui doit arriver à Yverdon le 27 mai.

Etat-major, 1^{re} section ; grenadiers, 1^{re} section et mousquetaires n^o 1 du 1^{er} arrondissement, à Vevey, le 27 mai, à 8 heures du matin, pour y prendre le train du chemin de fer.

Etat-major et grenadiers, 2^e section, à Yverdon, le 27 mai, à midi.

Mousquetaires n^o 2, 2^e section, à Thierrens, le 27 mai, à 8 heures, et se rendre à Yverdon pour midi.

Mousquetaires n^o 3 et chasseurs du 2^e arrondissement ; réunion à Villeneuve, le 27 mai, à 8 heures du matin, pour prendre le train du chemin de fer.

Mousquetaires n^o 5, du 3^e arrondissement ; réunion à Lausanne, le 27 mai, à 8 heures du matin, pour aussi être transportés par chemin de fer.

Dans sa séance du 12 avril 1861, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Cornaz*, Eugène-Frédéric, à Faoug, 1^{er} sous-lieutenant de mousquetaires n^o 1 de réserve du 8^e arrondissement ; — *Jaquier*, Jaques-Emile, à Prahins, 2^d sous-lieutenant de chasseurs de droite de réserve du 8^e arrondissement ; — *Barbezat*, Rodolphe-Victor, à Payerne, 2^d sous-lieutenant de mousquetaires n^o 1 d'élite du 8^e arrondissement ; — *Regamey*, Jean-Samuel, à Lucens, 2^d sous-lieutenant de chasseurs de droite d'élite du 8^e arrondissement ; — *Perrin*, Henri-Louis, à Pailly, capitaine de mousquetaires n^o 4 d'élite du 5^e arrondissement ; — *Longchamp*, Simon-Auguste, à Echallens, 2^d sous-lieutenant de chasseurs de droite n^o 2 de réserve du 5^e arrondissement ; — *Redard*, Charles, à Echandens, 1^{er} sous-lieutenant dans la batterie attelée n^o 3, arrondissements n^os 4 et 7 ; — *Ruchonnet*, Louis, à Lausanne, 1^{er} sous-lieutenant dans la batterie attelée n^o 4, 5^e arrondissement, — *Dubochet*, Julien, à Montreux, 1^{er} sous-lieutenant de la compagnie d'artillerie de parc n^o 1, arrondissements n^os 1, 2, 3 et 7 ; — et *De Meuron*, Auguste, à Yverdon, 1^{er} sous-lieutenant de la compagnie d'artillerie de parc n^o 2, arrondissements n^os 4, 5, 6 et 8. — Le 13, M. *Ruffy*, Louis-Frédéric, à Lutry, lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 3^e arrondissement. — Le 16, M. *Jaques*, Daniel, à Morges, major du bataillon de réserve du 7^e arrondissement. — Le 17, M. *Roche*, Louis-Etienne, à Vevey, 2^d sous-lieutenant de chasseurs de droite n^o 1 de réserve du 1^{er} arrondissement.

AVIS.

Nous prévenons nos abonnés que nous allons commencer à tirer en remboursement pour l'année 1861.